

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

Séance du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h05, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de votants : 11 + 3 pouvoirs

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le 16/12/22

ID : 074-21740095-20221214-2022_045_DE-DE

Présents (11) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; Roselyne CORRADINI ; Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; CREDOZ Pierre ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absents (3) : Mme POYET-MOREUL Evelyne ; Mme MEYZIE Florence ; M. LAMBERSENS Dominique

Pouvoirs (3) : Mme POYET-MOREUL Evelyne donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire
Mme MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie
M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à M. BASTARD-ROSSET Benoît

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

**DELIBERATION
N° 2022/045**

**CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR ETUDE DE FAISABILITE DE LA FUTURE
CRECHE**

Elodie CORBINEAU a consulté deux agences d'architecte pour répondre à l'étude de faisabilité du projet de micro-crèche sur la Commune des Clefs, en lieu et place de la mairie actuelle.

Le projet de micro-crèche est né d'un constat : actuellement les crèches de Thônes et de Manigod sont saturées, des listes d'attente s'allongent pour un service essentiel à la population. C'est pour palier à ce constat que la commune des Clefs souhaite proposer, en collaboration avec les communes du Bouchet-Mont-Charvin et de Serraval, un nouveau projet qui permettrait d'offrir une solution de garde d'enfants aux jeunes familles locales.

2 phases sont proposées par les deux agences :

1ère phase : aménagement des bureaux provisoires de la mairie dans les locaux de l'ancienne école

2ème phase : aménagement de la micro-crèche dans les bureaux de la mairie actuelle

1ère Agence : 27A architectes

Jeune agence d'architecture située à Thônes, 27A est le fruit d'une rencontre à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble de deux architectes : Marystelle Coq et Adrien Burgat-Charvillon. Ces derniers reprennent en 2020 l'agence de Daniel Masson à Thônes, ancrée depuis 40 ans dans le territoire de la vallée des Aravis, qui a notamment réalisé la crèche de Manigod.

L'Agence compte 3 personnes : les 2 co-gérants et un salarié architecte à temps plein.

L'équipe de maîtrise d'œuvre est organisée selon le groupement suivant :

Architectes : 27A architectes

Economiste : GATECC

BE fluides : CETRALP

Proposition d'honoraires de Maîtrise d'œuvre : 4 600 EUR H.T. (TVA à 20%)

Non compris les diverses études (géomètre, sol, structure...)

DELIBERATION
N° 2022/045 (suite)

CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR ETUDE DE FAISABILITE DE LA FUTURE
CRECHE

Le montant forfaitaire comprend :

- Le relevé d'état des lieux sommaire (sur la base des plans fournis par la commune pour la mairie actuelle et relevé succinct de l'ancienne école)
- Analyse des règles et contraintes applicables à l'opération
- Présentation des différents hypothèses retenues en plans (échelle 1/200ème à 1/100ème), coupes et façades si nécessaire
- Réunions intermédiaires (autant que nécessaire, fonction des besoins de l'étude)
- Notice environnementale (prescriptions lots techniques)
- Estimation coût prévisionnel des travaux
- Planning prévisionnel des études et travaux

Selon Elodie CORBINEAU, l'agence 27A Architectes a montré une réelle motivation pour mener à bien le projet de la future crèche.

2^{ème} Agence : Agence OPUS Architecture

Agence d'architecture située à Thônes. Créée en décembre 2017 suite à une collaboration entre Patrice MALEYSSON, gérant d'ARCHIBOIS CONCEPT, entreprise de maîtrise d'œuvre située à Thônes et Elodie CHOUVET, architecte diplômée de l'Ecole Nationale d'Architecture de Saint-Etienne, employée chez ARCHIBOIS CONCEPT.

L'équipe est également composée de 2 collaboratrices (architectes).

Proposition d'honoraire de maîtrise d'œuvre : 7 600 € H.T. (TVA à 20%)
Non compris les diverses études (géomètre, sol, structure...)

Le montant forfaitaire comprend :

Etat des lieux

- Reprise et mise à jour des plans intérieurs des bureaux de la mairie réalisés par l'architecte de l'époque ;
- Mise au propre du relevé réalisé lors de la visite de l'ancienne école

Projet :

- Plan de situation (échelle 1/1000)
- Aménagement des plans intérieurs de la mairie et de la micro-crèche
- Coupes (échelle 1/100)
- Anticipation des contraintes techniques et réglementaires
- Estimatif prévisionnel du projet
- Diverses réunions avec les acteurs du projet à l'issue desquelles seront modifiés les plans

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (dont 3 pouvoirs) :

Choisit l'agence 27A Architectes pour un montant d'honoraires de 4 600 € H.T. pour mener à bien l'étude de faisabilité du projet de micro-crèche ;

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

Buleux